

député nous a donnés n'étaient certainement pas très encourageants. Le député d'Assiniboia-ouest (M. Scott) a fait un calcul de la population que ces nouvelles provinces pourraient contenir dans un avenir prochain et si son calcul est correct, il est non seulement possible mais probable que les chiffres de l'honorable député de Toronto-nord seraient rapidement réalisés si les provinces obtenaient la propriété de leurs terres.

L'honorable député (M. Foster) a montré aussi qu'il y avait beaucoup d'autres moyens de pourvoir aux frais du gouvernement sans prendre sur le revenu des terres publiques. Le ministre de l'Intérieur, dans sa réponse, n'a pas essayé de contredire les chiffres donnés par l'honorable député (M. Foster). En fait, il a admis qu'ils étaient pleins de bon sens lorsqu'il a dit que l'effet de ce discours serait de créer dans l'Ouest du mécontentement relativement aux conditions financières accordées aux provinces. Cela prouve que le ministre de l'Intérieur croit que les habitants de l'Ouest considéreront les prévisions de l'honorable député de Toronto-nord comme possibles.

Le ministre dit que l'on doit plutôt utiliser les terres de l'Ouest pour développer le pays que pour en retirer un revenu, et il a critiqué la politique qu'il attribue à la gauche de vouloir retirer le dernier sou qu'il serait possible de retirer de la vente des terres, ainsi qu'il prétend que cela a été fait avec les terres des écoles. L'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a fait remarquer avec à propos que l'on avait vendu des terres de homesteads à la compagnie des terres de la vallée de la Saskatchewan tout récemment, à une piastre de l'acre. Voilà une preuve que l'on a essayé de retirer tout ce qu'il était possible des colons qui voulaient acheter ces terres, et le mauvais côté de l'affaire, c'est que dans ce cas-ci, le produit de cette vente va à une compagnie particulière et non pas au trésor fédéral ou provincial. Le ministre de l'Intérieur paraît, cependant, approuver cette politique de vendre de grandes étendues de terres à des compagnies particulières, dans le but de faire de cette compagnie un agent d'immigration sur une grande échelle. Je prétends que si cette politique est continuée, ainsi qu'on peut s'attendre qu'elle le sera, car le ministre de l'Intérieur l'approuve hautement, elle aura les effets les plus pernicieux sur l'immigration dans le Nord-Ouest. J'ai déjà pu constater, dans la partie des Territoires que j'habite, l'effet que la possession de ces terres par des grandes compagnies foncières qui les gardent pour la spéculation sur l'immigration. Il y a beaucoup de homesteads dans cette partie du pays, mais un colon ordinaire ne peut plus en obtenir du Gouvernement. Règle générale, cependant, ces compagnies de terres offrent leurs terres en vente aux colons, et d'une façon ou d'une autre, leur obtiennent du Gouvernement un homestead voisin de leur terre. C'est là ce qui se rapporte dans le pays, et

j'ai, à ce sujet, le témoignage de plusieurs personnes.

L'honorable ministre de l'Intérieur a dit que le gouvernement fédéral avait plus d'intérêt à établir des colons dans le Nord-Ouest que les gouvernements provinciaux. Je crois que cela serait parfaitement vrai s'il ne s'agissait que des gouvernements, mais la conclusion qu'il en tire est absolument fautive. Il paraît que le département d'immigration continuera à fonctionner sur ses bases très étendues actuelles; mais si à part cela l'on intéressait directement les provinces dans la vente des terres, elles aideraient elle aussi à amener des immigrants. On nous a déjà expliqué comment le gouvernement provincial d'Ontario travaillait à amener des immigrants dans la province. J'ai lu l'autre jour dans le rapport du ministre de l'Intérieur que le département d'immigration du gouvernement fédéral réclamait le mérite d'avoir établi un grand nombre d'ouvriers agricoles dans la province d'Ontario pendant l'année. On m'a dit que les autorités provinciales n'avaient pas aimé du tout cette prétention des autorités fédérales, car elles considéraient avoir fait elles-mêmes la plus grande part de l'ouvrage pour amener ces immigrants. Dans tous les cas, les efforts du gouvernement d'Ontario ont dû avoir un certain résultat, et je prétends qu'il est mieux d'intéresser et le gouvernement fédéral et les provinces dans l'œuvre de l'immigration, car le plus nous aurons d'agents d'immigration, le mieux ce sera pour le pays. Je veux faire connaître un argument dont le gouvernement du Nord-Ouest s'est servi dans sa demande d'autonomie des provinces, lorsqu'il réclamait la propriété complète du domaine public pour ces provinces. Vu que ce document expose l'aspect légal de la question, je désire l'inscrire dans les "Débats":

Le domaine public appartient à la couronne, mais dans ses colonies la couronne laisse aux colons les bénéfices et revenus provenant de la vente de ce domaine. L'acte d'union de 1840 disait clairement que les revenus des terres et autres revenus de la couronne seraient à l'avenir mis à la disposition de la province du Canada alors en voie de formation. Des dispositions semblables ont été prises, soit par statut ou par l'exercice de la prérogative royale à l'égard des autres colonies de l'Amérique du Nord. La constitution de 1867 a maintenu ces dispositions pour le bénéfice des provinces qui sont entrées dans la Confédération et dans le bill proposé ce principe est étendu à la province que l'on propose de former.

Nous ferons remarquer qu'aucune loi ou exercice de la prérogative royale n'a jamais transféré au Canada aucun droit de bénéficier des revenus des territoires du Nord-Ouest. Le premier article de l'acte de la terre de Rupert de 1868 de même que le décret de l'exécutif du 23 juin 1870 ne font qu'autoriser le parlement du Canada à l'occasion de l'entrée de la terre de Rupert, de faire, ordonner et établir dans les limites du territoire ainsi uni . . . toutes lois, institutions et ordonnances, et constituer tels tribunaux et officiers qui seront nécessaires pour la paix et le bon gouvernement des su-